



Charte pour l'application des mesures barrières

Année scolaire 2021-2022

Dans le contexte de la pandémie au Covid19, la reprise des activités de l'UTL peut se faire en présentiel, dans le respect des règles gouvernementales : mise en place du **passé sanitaire**

<https://www.associations.gouv.fr/passe-sanitaire-et-associations.html>

« Le passé sanitaire est exigible :

- pour le public (personnes de plus de 18 ans) dans tous ces lieux et établissements dès le 9 août 2021. Il ne sera obligatoire pour les adolescents de 12 à 17 ans qu'à partir du 30 septembre 2021 ;
- pour les personnels qui y travaillent à partir du 30 août 2021 (à partir du 7 août 2021 pour les personnels des secteurs sanitaire et médico-social).

Le contrôle du passé sanitaire

Les associations qui organisent des événements, des activités ou gèrent des établissements concernés par le passé sanitaire devront le contrôler. Afin de les guider le gouvernement met à disposition des kits de déploiement du passé sanitaire ainsi qu'une FAQ dédiée. »

En conséquence, **le passé sanitaire sera exigé**, au sein des activités UTL, à l'entrée des salles de réunion, cours, ateliers et conférences ; et lors des activités sportives.

La procédure consiste à présenter, au format numérique (via « Mon carnet » de l'application TousAntiCovid) ou papier, l'une des 3 pièces suivantes :

- l'attestation de vaccination
- la preuve d'un test négatif PCR, antigénique, de moins de 72h, pratiqué auprès d'un professionnel de santé,
- le résultat d'un test PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement du Covid de moins de 6 mois et de plus de 11 jours

Ces éléments de prudence sont stipulés dans les recommandations nationales.

Pour gérer la vérification du passé sanitaire, les documents de preuve (format papier ou numérique) disposent d'un QR code qui sera flashé à l'aide de l'application TousAntiCovid Verif par des bénévoles habilités au sein de l'UTL.

Cette application aura le niveau de lecture minimum avec seulement les informations « passé valide/invalidé » et « nom et prénom », date de naissance, sans divulguer davantage d'information sanitaire.

Enfin, nous n'oublierons pas, les gestes barrière bien connus maintenant: **masque, distanciation et gel hydroalcoolique, aération des locaux.**